

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a demandé des réponses immédiates.

L'hon. M. HANSON: A bon droit, je crois, si l'on songe au temps que ces questions ont passé au *Feuilleton*.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai voulu me montrer obligeant envers mon honorable ami et, vu les circonstances, il me semble qu'il aurait pu se contenter de mes explications.

L'hon. M. HANSON: J'ignorais ces explications avant que le premier ministre prenne la parole.

M. L'ORATEUR: Répondu aux questions 16 et 17.

Des VOIX: Non.

#### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—SERVICES LÉGAUX, CIRCONSCRIPTION DE RED DEER

M. SHAW:

1. Le ministère des Munitions et Approvisionnement, ou tout autre département fédéral, a-t-il, depuis le mois de septembre 1939, retenu les services d'avocats ou notaires demeurant dans la circonscription électorale de Red-Deer relativement à l'achat de propriétés dans ce comté?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses?

3. Quelles sommes a-t-on déboursées, dans chaque cas, pour ces services professionnels?

4. A quelles dates a-t-on acquitté les honoraires?

L'hon. M. McLARTY: Le document est déposé.

##### ADJUTOR SAVARD

M. BLACK (Cumberland):

1. M. Adjudutor Savard travaille-t-il pour le ministère de la Défense nationale pour l'air ou tout autre ministère du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité?

3. L'emploi auquel il a été nommé est-il une nouvelle situation?

4. Comment cette nouvelle position a-t-elle été créée, et dans quel ministère?

5. Où travaille-t-il?

6. Quelles sont ses fonctions?

7. Quel salaire reçoit-il?

8. Quelles sont les autres allocations et dépenses, en mentionnant les taux de paiement et les sommes payées pour chaque affaire?

9. Combien a-t-il retiré d'argent en tout relativement à la Commission Rowell-Sirois?

10. A-t-il déjà fait parti du personnel de la Fédération nationale libérale?

L'hon. M. McLARTY: Le document est déposé.

[L'hon. M. Hanson.]

##### RADIODIFFUSION—DOCUMENT CITÉ PAR ERNEST BERTRAND

M. HANSELL:

1. Qui a permis à un nommé Ernest Bertrand d'avoir accès à un document destiné par une des puissances de l'Axe à servir d'instructions à un de ses agents au pays?

2. Qui a permis à cette personne d'en faire lecture sur le réseau national de la Société Radio-Canada le ou vers le 20 août 1941?

3. Ce document, comme pièce incriminante, a-t-il été lu, à huis clos, devant le comité spécial parlementaire des règlements de la défense du Canada?

4. Les autres membres de ce comité et les membres du Parlement auront-ils le privilège d'obtenir ce document ou toutes autres preuves ou pièces semblables pour leur permettre d'éclairer le public sur les dangers des influences subversives?

5. Sous quelles auspices cette émission a-t-elle été faite, combien de stations radiophoniques de ce réseau y ont pris part, et combien a-t-on chargé?

L'hon. M. McLARTY: Le document est déposé.

##### CHIFFRES DE L'ENRÔLEMENT PAR PROVINCES

M. CHURCH:

1. Quel est, par province, le nombre total de recrues au Canada, depuis le début de la guerre jusqu'à la fin d'octobre 1941, dans a) l'armée; b) la marine et c) l'aviation?

2. Combien d'hommes, dans chacune de ces catégories, servent outre-mer; pour la défense du pays; ou dans des quartiers d'instruction au Canada?

3. A l'avenir, prendra-t-on note des recrues, pour chaque municipalité, comme on l'a fait pour les emprunts de la victoire?

4. Se propose-t-on d'établir une liste mensuelle d'enrôlement?

L'hon. M. McLARTY: Le document est déposé.

##### DEMANDE DE DOCUMENTS

##### CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC LE BRIGADIER-GÉNÉRAL CLARK

M. REID:

Copie de toutes lettres, télégrammes et autre correspondance échangée entre le brigadier-général J.-A. Clark et le Gouvernement ou un de ses fonctionnaires ou ministères, depuis le mois de septembre 1939 jusqu'à la fin de septembre 1941, au sujet de questions militaires ou de nominations.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député réellement a soulevé le même sujet sous forme de question avant l'ajournement de la Chambre et, à cette époque, j'ai dit qu'après réflexion j'étais d'avis que la communication de renseignements concernant les offres de nominations militaires créerait un précédent contraire à l'intérêt public. Pour cette raison je prie mon honorable ami de rayer sa motion.